

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.12

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

<i>Présents</i>	23
<i>Pouvoirs</i>	8
<i>Absents Excusés</i>	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphane PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS POUR
L'ANNÉE 2023

Afin de soutenir le mouvement associatif Boucain en cette période de crise sanitaire, il est proposé le maintien du versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et autres pour l'année 2023.

1) Association en contrat d'objectifs

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'action culturelle et artistique, la Ville de Bouc Bel Air souhaite apporter son soutien à l'association Ecole de Musique en lui garantissant une aide financière et matérielle, lui permettant d'assumer les missions qui lui sont précisées dans le contrat d'objectif signé le 20 février 2021.

2) Participation aux actions de la commune

Dans le cadre de ses actions événementielles et sportives développées en partenariat avec le milieu associatif boucain, la Ville de Bouc Bel Air souhaite renouveler son soutien aux associations organisant des manifestations sur la commune.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_12-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Les membres des commissions culture
rendu un avis favorable aux demandes
récapitulatif ci-joint.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_12-DE

Le montant de la dépense est prévu au budget communal 2023 aux
comptes 65748 et 657362.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission Sports/Vie Associative du 1^{er}
décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 07
décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 24 mars 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

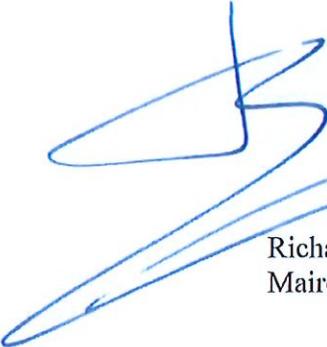
Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE le montant des subventions attribuées aux associations et
organismes publics en lien avec la commune indiquées sur le tableau joint
en annexe pour l'année 2023. Le montant total de la dépense est prévu au
budget communal 2023 aux comptes 65748 et 657362.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 27/03/2023



Richard MALLIÉ,
Maire.